

## Application de la recommandation : R 490

### Public Concerné

Tout personnel majeur (+ de 18 ans), reconnu APTE par la Médecine du Travail.

### Prérequis

Être majeur  
Lire et Comprendre le Français  
Être apte médicalement

### Objectif

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques en matière de sécurité et de réglementation nécessaires à la conduite de grues auxiliaires de chargement de véhicules en vue de l'obtention du CACES®.

### Durée et Nombre de stagiaires

- 2 à 3 jours , soit 14 h à 21 heures pour un groupe de 1 à 6 stagiaires maximum

### Lieu de la Formation et Planification de date(s)

- Sur votre site (s'il répond aux conditions de réalisation du test CACES®) en INTRA : dates à votre convenance.
- La location éventuelle du matériel est à votre charge.
- En INTER, au sein de l'un de nos centres : nous consulter pour obtenir le planning INTER

### Contenu de la Formation

#### **Formation Théorique** :

- ✓ Bilan des connaissances et/ou compétences en matière de :
  - réglementation et de sécurité,
  - comportement en situation d'utilisation de grue auxiliaire de chargement de véhicules.
- ✓ Connaissances générales :
  - Bases de la réglementation concernant le constructeur, l'utilisateur, la recommandation R 490,
  - Les documents à présenter lors des contrôles,
  - Le rôle des différents organismes de contrôle et de prévention,
  - Le rôle des intervenants sur le lieu de travail,

- Prévenir les situations de travail qui présentent un danger grave et imminent pour le conducteur et/ou des tiers (droit de retrait).
- ✓ Conduite sur la voie publique et dans l'entreprise
  - Signalisation du code de la route relative à l'utilisation du porteur équipé de grue auxiliaire,
  - Plan de circulation de l'entreprise, du chantier,
  - Consignes propres à l'entreprise ou chantier,
  - Règles de signalisation de chantier temporaire.
- ✓ Les principaux modes de commandes et d'équipements des grues. Les risques liés à leurs utilisations
  - Les différents modes de commande des grues et les équipements de prise de charge,
  - Les principaux risques et leurs causes.
- ✓ Notions élémentaires de physique
  - Notions d'évaluation des charges,
  - Les conditions d'équilibre d'un corps (centre de gravité, moment).
- ✓ Technologie et stabilité des grues auxiliaires
  - Les caractéristiques principales et les principaux composants des grues auxiliaires,
  - Les différents mécanismes, leurs caractéristiques, leur rôle,
  - Les conditions de stabilité d'un appareil en porte-à-faux et savoir appliquer à la grue auxiliaire les conditions de stabilité,
  - Les documents et plaques signalétiques des grues auxiliaires,
  - Interpréter les courbes de charge fournies par le constructeur,
  - Les équipements d'aide à la conduite, apprécier leur limite d'efficacité, comprendre leur fonctionnement, notamment le limiteur de capacité.
- ✓ Positionnement de la grue auxiliaire
  - Adéquation entre performances et caractéristiques de la grue avec le travail à exécuter,
  - Les règles relatives à l'implantation normale du véhicule (tâches à effectuer, environnement),
  - Signaler le véhicule et la zone de travail.
- ✓ Exploitation de la grue auxiliaire
  - Les principes d'élingage,
  - Les gestes de commandement.
- ✓ Vérifications et entretien d'usage
  - Les vérifications, la levée des réserves,
  - Les opérations et vérifications de prise de poste et de fin de poste,
  - La maintenance de premier niveau : niveaux d'huile, graissage...,
  - Compte rendu des anomalies, le carnet de bord.
- ✓ Option télécommande (si matériel concerné)
  - Les différents types de télécommande et leurs conditions d'utilisation,
  - Les risques liés à l'utilisation de la télécommande (déplacement, manipulation),
  - Vérification des équipements de transmission.

## **Formation Pratique :**

- ✓ **Bilan des connaissances et/ou compétences en matière de :**
  - Comportement en situation d'utilisation de grue auxiliaire de chargement de véhicules.
  
- ✓ **Conduite sur la voie publique et dans l'entreprise**  
*Etre capable de respecter les exigences :*
  - De la signalisation du code de la route relative à l'utilisation du porteur équipé de grue auxiliaire,
  - Du plan de circulation de l'entreprise, du chantier...,
  - Des consignes propres à l'entreprise ou au chantier,
  - Des règles de signalisation de chantier temporaire.
  
- ✓ **Positionnement de la grue auxiliaire**  
*Etre capable de :*
  - Vérifier que les performances et les caractéristiques de la grue auxiliaire sont compatibles avec le travail à exécuter : charge à lever, portée, hauteur, sol (Examen d'adéquation),
  - Maîtriser les règles relatives à l'implantation normale du véhicule (tâche à effectuer, environnement),
  - Signaler le véhicule et, le cas échéant, baliser la zone surplombée pour éviter l'accès de tiers aux zones dangereuses.
  
- ✓ **Exploitation de la grue auxiliaire**  
*Etre capable de :*
  - Vérifier l'adéquation de la grue auxiliaire à la manutention envisagée,
  - Respecter les tableaux de levage pour la manutention des charges,
  - Justifier le refus de l'exécution des opérations interdites ou dangereuses,
  - Mettre la grue en position travail (sortie et calage des stabilisateurs),
  - Elinguer les charges (choix des élingues, des palonniers et autres appareils de levage, mode d'élingage),
  - Utiliser différents dispositifs porte charge : lève-palettes, grappins, crochets...
  - Comprendre les gestes de commandements,
  - Exécuter tous les mouvements que peut effectuer la grue auxiliaire munie éventuellement de ses équipements spécifiques,
  - Réagir en cas d'anomalies ou d'incident, notamment lors du déclenchement du limiteur de capacité,
  - Réaliser les opérations de prise et de fin de poste,
  - Mettre la grue auxiliaire en position transport.
  
- ✓ **Vérifications et entretien d'usage**  
*Etre capable de :*
  - S'assurer que la vérification semestrielle a été effectuée, que les éventuelles réserves sont levées,
  - Réaliser des opérations et vérifications de prise de poste et de fin de poste,
  - Réaliser la maintenance de premier niveau qui est de son ressort : niveaux, graissage...,
  - Rendre compte à sa hiérarchie des anomalies et des difficultés rencontrées et tenir à jour le carnet de bord.
  
- ✓ **Option télécommande (si matériel concerné)**  
*Etre capable de :*

- Vérifier les équipements de transmission,
- Se positionner hors de la zone de risque par rapport au véhicule, à la charge et à l'environnement,
- Exécuter tous les mouvements que peut effectuer la grue auxiliaire munie éventuellement de ses équipements spécifiques.

### **Test Théorique et test Pratique**

## Equipe pédagogique – Qualification des intervenants

- Nos formateurs CACES® sont des formateurs en prévention des risques expérimentés sur ce thème.
- Les Tests CACES® sont réalisés par un Testeur Indépendant maîtrisant parfaitement le Référentiel CACES® R490.
- Responsable Pédagogique : Bruno LAKAL.

## Moyens pédagogiques

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés (films, PowerPoint, ...)
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues,
- Un contrôle continu des connaissances est réalisé, tout le long du stage, et un examen théorique et un examen pratique sanctionne l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.

## Modalités de mise en œuvre

- Les stagiaires devront venir en formation en tenue de travail (avec leurs EPI : gants, chaussures de sécurité, casque si nécessaire).
- Il faut prévoir, hormis la salle de formation et son vidéo projecteur, la grue auxiliaire de chargement, des charges.

## Application de la recommandation R490

- La recommandation R 490 de la CNAMTS
- Le décret et Arrêté du 2 décembre 1998

## Evaluation des connaissances et sanction pour Obtention du CACES®

- Epreuves pratiques & théoriques CACES® R490 effectuées par le Testeur CACES®, personne obligatoirement différente du formateur.
- Attestation de « fin de formation » reprenant les objectifs visés et compétences atteintes.
- En cas de réussite aux 2 épreuves CACES®, délivrance du CACES® R.490 des catégories concernées par les évaluations, il est valable 5 ans.

- En cas de non-réussite aux 2 épreuves CACES®, il sera délivré au stagiaire une attestation précisant les compétences validées et non validées ainsi que le contenu et la durée de la formation adaptée qui lui permettra de se présenter à nouveau au test.

## Références de la Certification

- Certificateur : CNAM
- Organisme Testeur Partenaire : ATSI
- Date d'enregistrement : 03/03/2020
- Date d'échéance : 02/03/2025

## Codes Répertoire Spécifique (RS)

R490	Grues de chargement	RS5118
------	---------------------	--------